bétail pour les conseiller en matière d'alimentation et de gestion.

L'Ontario Stock Yards Board, qui exerce son activité dans le cadre de la Loi fédérale sur le bétail et les produits animaux, a été créé pour offrir aux éleveurs de bétail de l'Ontario un

service de commercialisation et défendre leur pouvoir de négociation.

La Commission du lait de l'Ontario, qui constitue une direction du ministère, s'occupe de l'application des programmes laitiers. En vertu de la Loi sur le lait et par l'entremise de l'Ontario Milk Marketing Board et de l'Ontario Cream Producers' Marketing Board, la Commission s'occupe de la commercialisation du lait et de la crème par les producteurs de la province. L'Ontario Milk Marketing Board dirige le transfert du lait de la ferme à l'usine et établit les prix. La Commission applique la Loi sur le paiement des produits agricoles, la Loi sur la margarine et la Loi sur les huiles comestibles. Elle dirige également le programme sur la qualité du lait, vérifie la comptabilité des usines, s'occupe des programmes d'examen du lait liquide, et des produits laitiers ainsi que des programmes d'analyse centrale du lait. La méthode reconnue pour déterminer la teneur en matières grasses du lait dans l'Ontario est celle qui utilise le spectrophotomètre infra-rouge (IRMA). La Commission délivre des permis aux transformateurs et aux distributeurs, se charge de la vulgarisation chez les producteurs, exploite des laboratoires de tests laitiers en vue de déterminer les recettes des producteurs, accrédite les fabricants de beurre et de fromage et les préposés au classement et à l'analyse du lait et exécute des travaux d'inspection à la ferme et à l'usine.

La Direction de l'inspection des produits agricoles encourage l'usage de méthodes perfectionnées de lutte contre les maladies; de classement, d'emballage, de commercialisation, de manutention, d'emmagasinage et de transport des produits agricoles de l'Ontario. Tout ceci relève de la Loi et du Règlement sur le classement et la vente des produits agricoles, de la Loi sur les maladies des plantes, de la Loi sur les contenants, de la Loi sur les vergers abandonnés et

de la Loi sur les pommes de terre de semence.

Le Farm Products Marketing Board est une direction du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et de lui relèvent 18 Offices de producteurs qui vendent 37 produits différents

d'une valeur marchande globale d'environ 500 millions de dollars par an.

Le Conseil des denrées alimentaires de l'Ontario a la vaste tâche de trouver des méthodes d'améliorer la coordination de la vente des produits agricoles de l'Ontario dans la province même, dans les autres provinces canadiennes et à l'étranger. Le Conseil comprend des représentants des producteurs, transformateurs, grossistes, distributeurs et consommateurs. Ses principales fonctions sont d'étendre les marchés, de remplacer les importations par des productions canadiennes et d'élargir les services d'information alimentaire et d'aide au consommateur.

L'Ontario Food Terminal, qui fonctionne dans le cadre de l'Ontario Food Terminal Act, met à la disposition des agriculteurs les services d'un des plus importants marchés de gros pour

les fruits et les légumes au Canada.

La recherche et l'éducation relèvent de la Division de l'éducation et de la recherche, L'Institut de recherches agricoles de l'Ontario, qui relève de cette Division, recommande et coordonne la recherche pour l'amélioration de l'agriculture, de la médecine vétérinaire et des sciences ménagères, effectue constamment des recherches sur les cultures, le bétail et les méthodes d'exploitation agricole, et dirige un certain nombre de services. La recherche en horticulture est coordonnée par l'Institut de recherches horticoles de l'Ontario qui relève lui aussi de la Division de l'éducation et de la recherche. Ses principales fonctions consistent à effectuer des recherches sur la mise au point de produits à base de fruits et de légumes et sur diverses variétés de fruits et de légumes. Le Laboratoire provincial d'analyse des résidus de pesticides analyse des échantillons d'origine animale, végétale et minérale pour déterminer leur teneur en résidus d'herbicides, de fongicides et d'insecticides. Il examine en permanence le fait produit dans l'Ontario pour établir sa teneur en résidus de pesticides. La Division s'occupe également de l'enseignement agricole (Section 11.3.2).

Comme il est prévu dans la Loi sur les maladies des plantes et les vergers abandonnés, le directeur des services entomologiques rend compte de l'exécution des programmes de lutte contre les insectes nuisibles pour permettre d'élaborer des recommandations à ce sujet. Le directeur des services apicoles rend compte de l'état de l'apiculture et de l'industrie du miel

dans la province.

La Direction de la vulgarisation a des employés dans chacun des 54 bureaux de comté et de district. Les représentants agricoles communiquent directement aux agriculteurs les